

COMMUNIQUE

Lyon, mercredi 26 juin 2013

Les Agences régionales de santé Rhône-Alpes et Auvergne publient le Schéma interrégional d'organisation sanitaire 2013-2018 Rhône-Alpes – Auvergne

Les Agences régionales de santé Rhône-Alpes et Auvergne ont publié le jeudi 13 et vendredi 14 juin le Schéma interrégional d'organisation sanitaire (SIOS) 2013-2018, qui définit l'organisation cible pour un certain nombre de disciplines organisées au niveau des régions Rhône-Alpes et Auvergne qui à toutes deux, constituent l'inter-région Sud-Est.

Ce schéma définit pour les 5 ans à venir (2013-2018), les grandes orientations dans le domaine de la neurochirurgie, de la neuroradiologie interventionnelle par voie endovasculaire, des greffes et transplantations, du traitement des grands brûlés et de la chirurgie cardiaque. Une meilleure organisation des soins est recherchée tant en termes de réponse aux besoins des malades que de qualité et d'efficacité des soins.

CHIRURGIE CARDIAQUE

Le SIOS précise notamment, le nombre de sites nécessaires et la meilleure organisation de l'offre de soins relative à la chirurgie cardiaque en Rhône-Alpes et en Auvergne.

► Pour la chirurgie cardiaque pédiatrique, **un seul site est prévu pour l'inter région Sud-Est** : il s'agit des Hospices civils de Lyon (Rhône).

► Pour la chirurgie cardiaque adulte :

En Auvergne, un seul établissement assure l'activité de chirurgie cardiaque, le CHU de Clermont-Ferrand.

En Rhône-Alpes, plusieurs établissements réalisent l'activité de chirurgie cardiaque chez l'adulte :

- **quatre établissements publics** : CHU de Saint-Etienne (Loire), Hospices civils de Lyon (Rhône), CHU de Grenoble (Isère) et CH de la région d'Annecy (Haute-Savoie) ;
- **quatre établissements privés** : Clinique du Tonkin, Clinique de la Sauvegarde et Infirmerie Protestante (Rhône), et Clinique Belledonne (Isère).

Une évolution de la couverture du territoire régional est proposée avec une mutualisation des sites existant à Grenoble et à Lyon.

A **Grenoble**, il est prévu de regrouper les activités de chirurgie cardiaque de la clinique de Belledonne et du CHU de Grenoble sur le site du CHU à horizon 2014. L'ARS Rhône-Alpes a mis en place un comité de pilotage pour accompagner les acteurs dans cette démarche.

A **Lyon**, il s'agit de regrouper l'activité sur un nombre plus limité de sites, du fait d'un taux d'équipement élevé.

➤ TRAITEMENT DES GRANDS BRULÉS

Dans son volet consacré au traitement des grands brûlés, le SIOS prévoit également une meilleure organisation de l'offre de soins en Rhône-Alpes et en Auvergne.

L'inter-région Rhône-Alpes-Auvergne dispose de deux Centres de traitement des brûlés (dans le Rhône) pour assurer la prise en charge des grands brûlés adultes et enfants :

- Hôpital Edouard Herriot des Hospices civils de Lyon.
- Hôpital Saint-Joseph -Saint-Luc à Lyon.

Il est prévu de regrouper les deux Centres de traitement des brûlés en un site unique pour l'inter-région qui reposera sur un projet médical commun, ajusté à l'activité actuelle.

Suite à l'appel à projets sur les recompositions hospitalières dans le territoire de santé Centre publié l'été dernier par l'ARS Rhône-Alpes, les Hospices civils de Lyon et l'Hôpital Saint-Joseph-Saint-Luc se sont entendus pour regrouper cette activité à l'Hôpital Edouard Herriot.

Les capacités du nouveau centre seront réévaluées en fonction de l'activité et de l'organisation qui devra être adaptée à un éventuel afflux de patients.

Il s'agit de raisonner en filière de soins de façon à rendre les prises en charge plus efficaces :

- mettre en place des centres référents qui pourraient correspondre aux CHU de Clermont-Ferrand, Saint-Etienne et Grenoble ;
- augmenter le recours aux centres spécialisés par une communication vers les Centres de traitement des brûlés : diffusion de protocoles, formation des urgentistes, télé-médecine avec sécurisation des circuits ;
- renforcer les collaborations entre les structures d'aval en Soins de suite et de réadaptation (SSR) spécialisés et non spécialisés comme les centres en Rhône-Alpes du Centre médical Argentière et Romans Ferrari, et le positionnement à partir de 2013/2014 en Auvergne d'un centre SSR de rééducation et de réadaptation à Chamalières en étroite collaboration avec les précédemment cités dans l'harmonisation des bonnes pratiques.

➤ NEUROCHIRURGIE ET NEURORADIOLOGIE INTERVENTIONNELLE PAR VOIE ENDOVASCULAIRE :

Dans le volet relatif à la neurochirurgie et à la neuroradiologie interventionnelle par voie endovasculaire, il est prévu :

- d'optimiser le nombre de sites, en veillant notamment au respect des seuils réglementaires par l'ensemble des sites autorisés ;
- d'organiser l'actuelle activité interrégionale en radio chirurgie intracrânienne et extra crânienne en conditions stéréotaxiques, tout en réfléchissant en parallèle à l'acquisition d'équipements dédiés pour la région Rhône-Alpes.

➤ GREFFES D'ORGANES ET DE CELLULES SOUCHES HEMATOPOÏÉTIQUES

Le volet greffes du SIOS s'inscrit dans le cadre du plan greffes 2012-2016 de l'Agence de Biomédecine, et prévoit :

- d'augmenter le nombre de prélèvements, ainsi que le nombre de sites autorisés,
- d'augmenter le nombre de greffes rénales et pancréatiques.

Le plan d'action et le schéma cible pour chacun des 4 volets ont l'ambition d'améliorer la qualité et l'efficacité de la prise en charge des patients de Rhône-Alpes et d'Auvergne pour les 5 années à venir (2013-2018).

Contacts presse

ARS Rhône-Alpes

Aurélien DESCOURS / 04 27 86 57 85

Service PRESSE / 04 27 86 55 55

www.ars.rhonealpes.sante.fr

ARS d'Auvergne

Olivier PAILHOUX / 04 73 74 49 78

www.ars.auvergne.sante.fr

